

PROTECVIE

ORGANISME DE FORMATION

EN SECOURISME, INCENDIE ET PREVENTION DES RISQUES

Liste des formations :

- ✚ Sauveteur Secouriste du Travail (SST) 12 Heures. (Page 4)
- ✚ Recyclage SST (RSST) Durée de 6 Heures. (Page 7)
- ✚ Initiation aux Gestes de Premiers Secours (IGPS) 10 Heures (Page 9)
- ✚ Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique 2S (Sanitaire et Sociale) (Page 11)
- ✚ Prévention des Risques Liés à l'Activité Physique IBC (Industrie bâtiments (page 16)
- ✚ Initiation à la PRAP (7 Heures) (Page 14)
- ✚ Équipier de Première Intervention, (EPI) (3 heures.) (Page 16)
- ✚ Évacuation de l'Établissement (3 Heures) (Page 21)
- ✚ Équiper de Seconde Intervention (ESI) 1 jour. (page 21)
- ✚ Prévention des chutes chez les personnes (PCP) 1 jour. (Page 23)
- ✚ Formation Défibrillateur (DEA, DAE) 3 heures. (Page 26)
- ✚ Aides à la Mobilité des Personnes. (A.M.P). 1 jour. (page 28)
- ✚ Certificat Prévention Secours (C.P.S) Intervenant à Domicile (Certificat SST et PRAP) 2 Jours+1 Jour. (Page 30)
- ✚ Sensibilisation A la Prévention Des Risques Routiers (SPRR, 1Jour (page33)

Renseignement et/ou devis, sur simple demande

N'hésitez pas à consulter notre site Internet **www.protecvie.net**

S.S.T

SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL



SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (S.S.T)



PUBLIC CONCERNÉ: tous les salariés des entreprises publiques ou privées, collectivités, association, club sportifs, les membres des CHSCT et les élèves de lycées professionnels.

OBJECTIF GÉNÉRAL:

à l'issue de la formation, le participant doit pouvoir être conduit à adopter une posture de préventeur dans son entreprise et également être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

* **DURÉE:** 12 heures de face à face pédagogique (+ 2 heures si risques spécifiques à l'entreprise).

* **NOMBRE DE PARTICIPANTS:** groupe de 4 à 10 personnes.



*** PROGRAMME DE LA FORMATION :**

Rôle du SST dans l'entreprise et en dehors de l'entreprise (sensibilisation à la prévention des risques professionnels)

- Protéger
- De protéger à prévenir
- Examiner
- Faire alerter
- De faire alerter à informer
- Secourir
- La victime saigne abondamment.
- La victime s'étouffe.
- La victime répond, se plaint de sensations pénibles et/ou présentes des signes anormaux.
- La victime répond, elle se plaint de brûlures.
- La victime répond, elle se plaint d'une douleur qui empêche certains mouvements.
- La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment.
- La victime ne répond pas, elle respire.
- La victime ne répond pas, elle ne respire pas (la réanimation cardio-pulmonaire et la **Défibrillation Automatisée Externe**)
- Risques spécifiques à l'entreprise : module optionnel de 2 heures minimum à la demande du médecin du travail.

*** ÉVALUATION** : évaluation continue tout au long de la formation et délivrance d'un Certificat de Sauveteur Secouriste du travail (SST).

*** RECYCLAGE** : Premier recyclage de quatre à six heures à prévoir un an après la formation initiale puis recyclages suivants tous les 24 mois date à date.

La formation Sauveteur Secouriste du Travail rentre dans le cadre de la formation professionnelle. Formations initiales et recyclages peuvent être reconnue imputables dans le cadre de la formation Professionnelle Continue

(Article L900-2 et L231-1 du Code du Travail).

R.S.S.T

**RECYCLAGE. SAUVETEUR SECOURISTE du
TRAVAIL**

RECYCLAGE SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



* **PUBLIC CONCERNÉ:** tous les salariés des établissements publics ou privées, les membres des CHSCT

Le Sauveteur Secouriste du Travail doit être recyclé dans les 12 mois qui suivent sa formation initiale. Les recyclages suivants se font tous les 24 mois (le millésime du timbre de recyclage sert de référence).

* **OBJECTIF GÉNÉRAL:** maintenir les compétences du SST, définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins.
- Alerter les secours d'urgence adaptés.
- Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours spécialisés.

* **PRÉ-REQUIS:** être détenteur du certificat SST à jour

* **DURÉE :** 6 heures de face à face pédagogique obligatoires, tous les 24 mois après le premier recyclage.

* **NOMBRE DE PARTICIPANTS:** groupe de 4 à 10 personnes.

* **PROGRAMME DE LA FORMATION :**

- Révision des gestes de secours
- Évaluation à partir d'accidents du travail simulés permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST.

* **ÉVALUATION :** évaluation continue tout au long de la formation et délivrance d'un timbre de recyclage SST.

G.P.S

Gestes de Premiers Secours

GESTES de PREMIERS SECOURS



PUBLIC CONCERNE : Tout citoyen de plus de 10 ans qui souhaite devenir un **citoyen acteur de sécurité civile** à part entière.

* **OBJECTIF GENERAL** : A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de secours destinés à :

1. Protéger la victime et les témoins
2. Alerter les secours d'urgence adaptés
3. Empêcher l'aggravation de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

* **DUREE** : 10 heures

* **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 10 participants maximum

* PROGRAMME DE LA FORMATION

- 1- La protection
- 2- L'alerte
- 3- La victime s'étouffe
- 4- La victime saigne abondamment
- 5- La victime est inconsciente
- 6- La victime ne respire pas (la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation automatisée externe)
- 7 - La victime se plaint d'un malaise
- 8 - La victime se plaint après un traumatisme
9. Cas concrets de synthèse

* **EVALUATION** : Evaluation continue tout au long de la formation

* **RECYCLAGE**: Fortement recommandé tout au long de la vie dans le cadre de la loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004.

P.R.A.P 2S

Prévention des Risques Lies à l'Activité Physique
Sanitaire et Sociale



PRAP Sanitaire et Social (PRAP 2S)

Descriptif de la formation

Le succès de la démarche repose sur l'implication de l'ensemble des participants.

Les stagiaires sont amenés à analyser méthodiquement leur situation de travail, ce qui leur permet de proposer des idées d'amélioration organisationnelles, techniques ou humaines réalistes.

La formation se déroule suivant 4 étapes

Mobilisation des acteurs.

Formalisation du projet.

Mise en œuvre des préconisations dans un plan d'activité.

Suivi.

Le déroulement

La démarche est adaptée en fonction des risques spécifiques à votre entreprise, grâce à l'étude des indicateurs (AT, MP, du bilan CHSCT...), couplée aux risques liés à l'activité.

Le groupe projet

Sa composition requiert impérativement l'association des différents acteurs de la prévention (*ex : responsable sécurité, CHSCT, médecin du travail, encadrement, salariés...*) dans un groupe projet.

C'est avec ce groupe projet, que seront choisis le ou les postes de travail qui seront étudiés dans la démarche. La démarche est adaptée en fonction des risques spécifiques à votre entreprise, grâce à l'étude des indicateurs (AT, MP, du bilan CHSCT...), couplée aux risques liés à l'activité.

Observation de l'activité

Afin d'adapter la formation, il est nécessaire pour l'animatrice formatrice d'observer le travail des salariés sur leur poste, pour la compréhension de l'activité.

Objectifs

Connaître les risques de son métier afin de repérer dans son travail les situations susceptibles soit de nuire à sa santé, soit d'entraîner des efforts excessifs ou inutiles.

Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur la connaissance du fonctionnement du corps humain, identifier les différentes atteintes à la santé encourues.

Maîtriser le risque :

- En proposant à son encadrement de proximité toute idée d'améliorations techniques ou organisationnelles,
- Et en économisant les efforts par l'organisation et la simplification des manutentions manuelles et par l'utilisation de techniques gestuelles appropriées pour les manutentions des personnes à mobilité réduite.

Contenu

La notion de situation de travail, de danger, de situation dangereuse, de risque, dommage dans le milieu professionnel.

Les AT et les MP, les préjudices humains et économiques pour l'établissement.

Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur, lombalgies, TMS...

Les différents facteurs de risques : biomécaniques, psychosociaux et ceux liés à l'environnement physique (vibrations, froid, chaleur, bruit...).

Les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort dans la manutention manuelle des personnes à mobilité réduite.

Méthodes pédagogiques

Apports de connaissances.

Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié.

Programme de la formation

1ère demi-journée

Présentation de la formation dans la démarche de prévention de l'entreprise.

L'importance des atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle et les enjeux humains et économiques pour le personnel de l'entreprise.

La place de l'activité physique dans l'activité de travail.

Les principaux éléments de l'anatomie et de la physiologie de l'appareil locomoteur.

2ème demi-journée

Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur et leurs conséquences sur la santé.

Les facteurs de risque d'origine biomécanique, psychosocial, et ceux liés à l'environnement physique.

Dans sa situation de travail, description de son activité et repérage des situations pouvant nuire à sa santé.

Épreuve certificative N°1.

3ème demi-journée

Repères méthodologiques de l'analyse des déterminants de l'activité physique.

Analyse, dans sa situation de travail, des déterminants de son activité physique.

Recherche de pistes d'amélioration des conditions de travail.

Épreuve certificative N°2.

4ème demi-journée

Les principes généraux de prévention.

Les principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail.

Les aides techniques à la manutention.

La portée et les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

Épreuve certificative N°3.

5ème demi-journée

Évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée.

Règles à respecter dans la mise en œuvre des principes de manutention des personnes.

Déplacements naturels de la personne.

Mise en pratique des 3 classes de techniques de manutention manuelle.

6ème demi-journée

Mise en pratique des 3 classes de techniques de manutention manuelle (suite).

Épreuve certificative N°4.

Bilan de la formation.

Validation

A l'issue de la formation, les candidats qui auront participé à l'ensemble de la formation et satisfait aux évaluations se verront délivrer le Certificat d'acteur PRAP.

La synthèse

L'animatrice rassemble dans un compte rendu les pistes d'amélioration proposées par les stagiaires. Une restitution est faite au groupe projet afin qu'il puisse déterminer l'adaptabilité et la faisabilité des propositions et rédiger ainsi un plan d'action de prévention.

Le suivi

Un suivi est réalisé à 6 mois et/ou à 12 mois, en fonction du plan d'action réalisé par l'entreprise.

P . R . A . P

Prévention des Risques Lies à l'Activité Physique



PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (P.R.A.P)

* **PUBLIC CONCERNE** : toutes les entreprises privées ou publiques qui souhaitent engager une démarche de prévention à destination de leurs salariés.

* **OBJECTIF GENERAL** :

1. Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.
2. Faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

* **PRE-REQUIS** : aucun

* **DUREE** : 14 heures pour IBC

* **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 6 à 10 participants.

* **CADRE** : Formation proposée uniquement en intra-entreprise.

* **PROGRAMME DE LA FORMATION** : la formation s'articule en quatre parties.

1ère partie :

- La place du PRAP dans la démarche de prévention.

1. Les activités physiques dans l'activité de travail.
2. L'importance des atteintes à la santé (notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur).

2ème partie :

- Les éléments qui conditionnent l'activité physique au travail.
 1. Identification des déterminants de l'activité physique.
 2. Mise en application sur les situations de travail des participants.

3ème partie :

1. Mise en commun des analyses de situations de travail.
2. Rappel des principes généraux de prévention.
3. Principes de base d'aménagement dimensionnel des postes de travail.

4ème partie :

1. Recherche des pistes d'amélioration.
2. Mise en forme des propositions.

En option : les principes de base de sécurité physique et d'économie d'effort pour le lever-porter-déposer occasionnel de charges.

*** EVALUATION** : L'évaluation se fait en plusieurs phases :

- Remontée « à chaud » de l'opinion des stagiaires sur l'adéquation entre attente et besoins.
- A plus long terme, évaluation des réalisations concrètes mise en œuvre sur le terrain.

(Article [R. 231-71](#) du Code du Travail).

I.P.R.A.P

Initiation à la P.R.A.P



INITIATION à la PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE (I.P.R.A.P)

* **PUBLIC CONCERNE** : toutes les entreprises privées ou publiques qui souhaitent engager une démarche de prévention à destination de leurs salariés.

* **OBJECTIF GENERAL** :

Former les salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Faire acquérir aux salariés des connaissances leur permettant de participer efficacement à l'amélioration de leurs conditions de travail.

* **DUREE** : 6 heures

* **NOMBRE DE PARTICIPANTS** : 6 à 8 participants.

* **CADRE** : Formation proposée uniquement en intra-entreprise.

* **PROGRAMME DE LA FORMATION** :

- La place du PRAP dans la démarche de prévention.
- Situer l'importance des risques d'Accident du Travail. Et de Maladie Professionnelle liés à activité physique,
- Les activités physiques dans l'activité de travail.
- L'importance des atteintes à la santé (notions d'anatomie, physiologie et pathologie de l'appareil locomoteur).
- Les éléments qui conditionnent l'activité physique au travail.
- Identification des déterminants de l'activité physique.
- Mise en application sur les situations de travail des participants.

(Article [R. 231-71](#) du Code du Travail).

E.P.I

Équipers de Première Intervention

E.P.I - Équipier de prévention Incendie



Objectifs : Acquérir les premières connaissances utiles dans l'utilisation des matériels d'extinctions d'incendie existants dans l'entreprise.

Attestation de fin de stage.

- Apprendre les attitudes efficaces :

Savoir agir devant un feu naissant.

Exercices de simulation.

Participant : (5 à 8 personnes)

Programme :

Quelles sont les causes les plus fréquentes des incendies ?

Qu'est-ce que la combustion ?

Comment prévenir les risques ?

Quels sont les grands principes d'extinction d'un feu ?

Les moyens d'extinction ?

Mises en œuvre pratique des connaissances sur le terrain

Conclusion

• PLAN DE FORMATION INCENDIE

Quelles sont les causes les plus fréquentes des incendies

- Les causes humaines
- Les causes naturelles
- Les causes industrielles
- Les lieux à risques

Qu'est-ce que la combustion ?

- Définition
- Le triangle du feu
- Les conditions nécessaires à l'apparition d'une combustion
- La propagation du feu
- Les effets du feu

Comment prévenir les risques ?

- Éliminer les combustibles
- Limiter l'apport en comburant
- Maîtriser les énergies d'activation
- La conduite à tenir
- Les éléments de prévention

Quels sont les grands principes d'extinction d'un feu ?

- Les conditions d'extinction
- La classification des feux

Les moyens d'extinction ?

- Les extincteurs
- Classification et désignation
- Inscription et renseignements
- Couleurs
- Précaution d'implantation
- Caractéristiques d'utilisation
- Manipulation pour votre sécurité



Les Robinets d'incendie armé (R .I.A)

- préambule
 - Présentation
 - Emplacements
 - Alimentation
 - Pression
 - Description d'un R.I.A.
- 6) Mises en œuvre pratique des connaissances sur le terrain.
- Extinction d'un feu réel
 - Utilisation des différents extincteurs.
- 7) Conclusion.
- Questions divers
 - Conclusion du stage

Formateur Habilité

Formation à l'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie

(Article R .232-12-21 du code du travail)

Tout établissement nécessite du personnel formé à la manipulation des extincteurs.

(Article [R.232-12-21](#) du Code du Travail, [223-7](#) du Code Pénal, règle R.6 de l' [APSAD](#)).

E.S.I

Équipier de **S**econde **I**ntervention

E.S.I - Équiper de Seconde Intervention.

(1 jour)



Objectifs : Savoir utiliser les différents moyens de secours sur un feu, comment gérer un incendie ainsi que les notions de prévention. Connaître la technique d'évacuation du bâtiment et le rôle du guide, du serre-fil, et du chargé d'évacuation.

Programme de formation équiéier de seconde intervention :

Partie Théorique :

- Missions de l'ESI.
- La Réglementation.
- Les textes réglementaires. (code du travail)
- Le rôle de la prévention.
- Conséquences et causes d'un incendie dans la société.
- La combustion. (triangle du feu, énergie d'activation.)
- Les modes de propagation.
- Les explosions.
- Les classes de feu.
- La réaction et résistance au feu des matériaux.
- Agents extinctions.
- Le matériel de sécurité incendie.(extincteurs, RIA, lances et tuyaux incendie)
- Les installations fixes d'extinction automatique à gaz et à eau. (Selon installation de la société).
- Le désenfumage.
- Le Système Sécurité Incendie.

Partie Pratique :

- Apprentissage de l'extinction de divers types de feux par la mise en situation. (Générateur de flammes à gaz).

E.P.I - Équiper de Seconde Intervention. (Suite)



Module : EVACUATION.

Partie Théorique :

- Techniques d'évacuation par rapport aux locaux.
- La définition et missions d'un guide, d'un serre-file et du chargé de sécurité.
- Conséquences d'une victime pour l'entreprise.
- Les fumées.
- Acteurs internes et externes de la société.
- Mesure de prévention (formation, information, consigne de sécurité incendie, interdiction).

Partie pratique :

- Visite du site.
- Le dégagement d'une victime dans un local enfumé clos.

Règle R6 : Chapitre. 4 en période d'activité, 3 hommes par séquence de travail pour mise en œuvre de 2 RIA en moins de 3 minutes.

Tout établissement nécessite du personnel formé

(Article [R.232-12-21](#) du Code du Travail, [223-7](#) du Code Pénal, règle R.6 de l' [APSAD](#)).

P.C.P.A

Prévention des Chutes Chez Les Personnes Âgées



LA PREVENTION des CHUTES chez les PERSONNES AGEES

PUBLIC CONCERNE

Personnel soignant, professionnels d'aide à domicile.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Être capable d'évaluer les risques de chutes et les prévenir
- Relever la personne âgée en assurant le confort et la sécurité de la personne.

PROGRAMME

PARTIE THÉORIQUE

Introduction

- Problème de santé publique du fait de l'augmentation de durée de vie

Facteurs de risques

- Liés à la personne âgée, à l'environnement
- Évaluation des risques de chute
- Évaluation de l'autonomie de la personne âgée
- Évaluation de l'équilibre et de la marche : fonction normale et fonction altérée

La chute chez la personne âgée

- Types de chutes
- Syndrome post-chute
- Diminution ou perte d'autonomie pouvant aboutir au décès
- Conséquences sociales : isolement, pertes de repères, répercussions psychologiques
- Conséquences économiques

Prévention

- Le soignant :
- éducation du soignant
- approche de la personne âgée
- manutention sécurité et confort
- gestion de la chute
- techniques de relevage

LA PREVENTION des CHUTES chez les PERSONNES

(Suite)

- La personne âgée
- maintenir une activité physique
- savoir s'adapter au vieillissement
- physiologique et pathologique
- éducation aux déplacements
- apprentissage du relevage au sol
- L'environnement
- Aménagement du lieu de vie
- Changer ses habitudes
- Savoir accepter les aides techniques

CONCLUSION: pallier la chute de la personne âgée passe par l'éducation et la prévention

PARTIE PRATIQUE

Éducation du soignant

- Manutention
- Gestion de la chute
- Techniques de relevage
- Éducation de la personne âgée

Mise en situation en intra

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Exposé théorique avec support informatique

Éducation gestuelle

Exercices pratiques : exercices fondamentaux, exercices adaptés au contexte

Remise à chaque participant d'un support

ANIMATION

Formateurs spécialisés autour des questions de la manutention, des gestes et postures, de l'ergonomie.

D.C

Défibrillation Cardiaque



samaritan® PAD

REANIMATION CARDIO-PULMONAIRE

L'Objectif:

- Etre capable de mettre en œuvre une réanimation Cardio-pulmonaire pour assurer la prise en charge d'une personne victime d'un arrêt cardio-respiratoire

Le Programme

- Notions d'anatomie
- Les 3 fonctions vitales
- L'Arrêt cardio-pulmonaire
- La chaîne de survie
- Le massage cardiaque externe : Adulte Enfant Nourrisson
- Les conditions particulières

Pour qui ?

Sauveteur de proximité,
Secouristes (entreprises et collectivités),
Surveillants de baignade.

Durée : 3 Heures

Nombre de participants 5 à 10 Stagiaires

Méthode pédagogique

Formation théorique et pratique basée sur la réalisation de cas concrets.

Equipe d'animation : Moniteur national

Validation : Délivrance d'une attestation

Réglementation Décret N°2007-705 du 04 mai 2007

A.M.P

Aide à la Mobilité des Personnes

A.M.P

Aide à la Mobilité des Personnes

OBJECTIFS :

Aider le personnel soignant et non soignant, à réaliser les bons gestes de manutentions. Une formation en gestes et postures de travail, tant pour les manutentions de charges que pour les manutentions de personnes.

MOYENS : L'importance sur les notions d'anatomie et de physiologie du corps humain
Sensibilisation à la manutention de charges inertes et à la prévention du mal de dos dans les gestes quotidiens. Sensibilisation à la sollicitation de la personne et à la prévention des chutes.

DUREE : 6 heures

PROGRAMME :

Présentation des objectifs

Acquisition de connaissances fondamentales sur la colonne vertébrale

Anatomie et physiologie

Facteurs influençant son état

La méthode de manutention de charges inertes

Principes de base

Principes d'économie d'effort

Applications concrètes

Prévention du mal de dos dans la vie quotidienne - Conseils d'hygiène

Sensibilisation à la sollicitation de la personne

Au lit

Au fauteuil

A la marche

A la déambulation

Prévention des chutes.

Évaluation.

C.P.S

CERTIFICAT. PREVENTION. SECOURS
Intervenant à Domicile ou EHPAD
Foyer Logement

Certificat Prévention Secours

Intervenant à Domicile ou EHPAD, FOYER Logement.

Préambule : Face à l'évolution inquiétante du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans le secteur de l'aide et du soin à domicile, les représentants et des salariés à la personne et la prévention (direction des risques professionnels de la CNAMTS) ont défini :

- Une politique active de formation à la prévention des risques professionnels en direction des salariés particulièrement exposés. La réponse formation a été réalisée par le département formation de l'INRS sous la forme :
- D'un dispositif intitulé : Certificat Prévention Secours (CPS) Intervenant à domicile. (Certificat SST + Certificat PRAP).

Ce dispositif vise à rendre tout intervenant à domicile capable de contribuer à la suppression, ou à la réduction des risques professionnels auxquels il est exposé, de proposer des améliorations techniques et organisationnelles et d'améliorer la qualité des soins et la sécurité des personnes à mobilité réduite.

Il vise également à développer chez l'intervenant à domicile, un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident qui surviendrait sur son lieu de travail. Cette formation entraîne la délivrance d'un certificat « CPS » et est dispensée par des formateurs formés et habilités par l'INRS.

Public concerné :

Salariés travailleurs pour le secteur de l'aide et soins à domicile

Objectifs : à l'issue de la formation les participants seront capables d' :

- Être acteur de leur prévention, à participer à l'amélioration des conditions de travail à la qualité des soins et à la sécurité des personnes malades et à mobilité réduite.
- Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident dysfonctionnement sur le lieu de travail.

Validation :

A l'issue de la formation, le stagiaire recevra un certificat de CPS Intervenant à domicile.

Contenu et intentions pédagogiques

- Les risques liés au travail à domicile, définition et facteurs déterminants.
- Les Différents facteurs de risques biomécaniques, psycho sociaux et organisationnels.
- Les facteurs aggravants, éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Les méthodes de détection et d'analyse du travail.
- Les outils de recherche et de hiérarchisation de pistes d'amélioration de la situation de travail
- La formation aux techniques gestuelles.
- La formation de Sauveteur Secouristes du travail (Protéger, alerter, Secourir)

La durée : 21 heures (14 heures+ 7 Heures)

Nombre de stagiaires 8 à 10.

Formation dispensé :

Par des formateurs Moniteur CPS, SST et PRAP Habilité et Certifié par l'INRS.

S.P.R.R

Sensibilisation A la Prévention Des Risques Routier



Sensibilisation A La Prévention Des Risques Routiers

Objectifs

Modifier le comportement des conducteurs. Prendre en compte la sécurité sur le plan routier. Sensibiliser aux dangers et aux différents aspects de la sécurité. Diminuer l'exposition aux risques routiers.

Participants

Tout salarié amené à conduire un véhicule dans le cadre de son activité professionnelle ou pour le trajet travail.

Pré requis

aucun.

Durée

1 jour

Éléments de programme IDENTIFICATION DE L'ACTIVITE

- Description des activités et de leur contexte, au niveau humain, technique et stratégique.
- Les chiffres sécurité.

IDENTIFICATION DES DANGERS

- Les conditions physiques du conducteur
- La vision : caractéristiques et limites
- Conduite de nuit et perception visuelle
- Les conditions matérielles
- Le véhicule
- Les pneumatiques : caractéristiques et contraintes
- Vitesse.

DESCRIPTION DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION

Les risques

- Vigilance (sommeil, fatigue, téléphone)
- Psycho actif (alcool, drogues, médicaments).

Les moyens de prévention

- Organes de sécurité (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux, nouvelles technologies : GPS, ABS)
- Le constat amiable (quand et comment le remplir).

EVALUATION DES RISQUES

Le code de la route : remise à niveau des acquis et réactualisation des connaissances en fonction de l'évolution des nouvelles règles de circulation.

CONTRÔLE DE CONNAISSANCES

Méthodes et Moyens pédagogiques :

Exposé théorique avec support informatique

Interaction entre les stagiaires et l'intervenant pour apporter des éléments de réflexions sur les pratiques professionnelles.

Équipe d'animation :

Dispensé par un Formateur Préventeur Sécurité, Certifié et Habilité INRS.

Validation :

Délivrance d'une attestation de suivi de stage.